

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Giscard d'Estaing, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 2
(*Rapport annexé*)

À la dernière phrase de l'alinéa 376, substituer au mot :

« personnels »,

les mots :

« 40 000 réservistes opérationnels hors gendarmerie, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi ne fixe aucun objectif quantitatif en matière de nombre de réservistes, alors même que l'objet de la programmation consiste à fixer le format et les grands équilibres des armées pour les six années à venir.

Le chiffre de 40 000 réservistes (hors gendarmerie), qui correspond à l'objectif affiché par le ministère de la défense, n'a donc aucune raison de ne pas figurer dans la LPM.